

L'OTAN

Source: CVCE. Pierre Gerbet.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_otan-fr-dde05229-418f-4809-941d-5326bbdda559.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



L'OTAN

Les pays de l'ex-Pacte de Varsovie, inquiets pour la stabilité de leurs frontières en raison du réveil des nationalismes en Europe centrale et d'une possible résurgence de l'impérialisme russe, ont besoin d'une garantie crédible, qu'ils ne peuvent trouver ni dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ni de la part de l'Union européenne, mais du côté de l'Alliance atlantique et, à travers elle, des États-Unis. La Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie – qui forment depuis le 15 février 1991 le groupe de Visegrád (du nom d'une petite ville à la frontière hungaro-tchèque) pour la coordination des positions de politique étrangère des trois pays – demandent une association institutionnalisée avec l'OTAN et affirment, le 6 mai 1992, que « leur objectif à long terme est une adhésion pleine et entière à l'OTAN ».

De son côté, l'Alliance atlantique avait tenu compte des profondes transformations survenues à l'Est et la « Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord rénovée » visant à établir avec les pays de l'Europe centrale et orientale un nouveau type de relations fondées sur la coopération (6 juillet 1990). Il n'est pas question alors d'étendre l'Alliance vers l'Est pour ne pas inquiéter la Russie. L'Alliance adopte un nouveau concept stratégique. Il n'y a plus de menace militaire globale en Europe et le danger vient désormais des conflits régionaux liés à des facteurs politiques, économiques, sociaux aussi bien qu'à des considérations de défense. D'où la nécessité, tout en maintenant un potentiel de défense collective, de développer le dialogue et la coopération afin de contribuer - avec les autres organisations - à résoudre pacifiquement des crises touchant à la sécurité de l'Europe.

D'où la création, à l'initiative des États-Unis et de l'Allemagne, d'un Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) qui commence, le 20 décembre 1991, à réunir périodiquement ministres, ambassadeurs et experts militaires pour discuter des questions de défense et de sécurité. Le nombre d'États membres est de vingt-cinq au début (les seize de l'OTAN, la Russie représentant l'URSS, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et les trois pays baltes). Il s'accroît avec l'inclusion, en mars 1992, de onze autres Républiques de la nouvelle Communauté des États indépendants, auxquelles s'ajoutent l'Albanie et la Géorgie. Au total 38 membres. La coopération se développe dans tous les domaines et s'intensifie dans le cadre du Partenariat pour la Paix (11 janvier 1994) visant à établir des relations militaires de coopération avec l'OTAN (planification, exercices en commun) afin de développer la capacité de mener à bien des missions dans le domaine du maintien de la paix sous l'autorité des Nations unies ou sous la responsabilité de la CSCE/OSCE, par la constitution de groupes de forces interarmées internationales. Ce Partenariat est considéré comme devant jouer un rôle important dans le processus d'élargissement de l'OTAN, désormais envisagé par les gouvernements de l'Alliance. Cet élargissement se fera progressivement quelques années plus tard.